



EUROPE ECOLOGIE NORD – PAS DE CALAIS

212 rue Gambetta

59000 Lille

03 20 31 64 56

nord-pas-de-calais.regions-europe-ecologie.fr

Lille, le 05 mars 2010

Madame Jacqueline EVRARD
Présidente de l'Union Départementale
CONSOMMATION LOGEMENT ET CADRE DE
VIE
26 rue Ernest Hamy
62200 BOULOGNE SUR MER

Dossier suivi par : Mélanie VALLEE

Objet : Elections Régionales 2010 – Réponse à votre sollicitation

Madame la Présidente,

Dans le cadre de la Campagne des Elections Régionales de 2010, votre association l'Union Départementale Consommation, Logement et Cadre de Vie a sollicité la Liste Régionale Europe Ecologie Nord-Pas de Calais, afin que nous répondions à votre questionnaire. Nous vous en remercions.

C'est avec la plus grande attention que nous avons complété point par point votre questionnaire, que vous trouverez ci-joint.

Nous vous invitons à consulter régulièrement notre site de campagne à l'adresse suivante : <http://nord-pas-de-calais.regions-europe-ecologie.fr/>. Notre réponse à votre sollicitation y sera publiée.

Vous remerciant de votre initiative,

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, en nos sincères salutations.

Jean François CARON
Tête de Liste Régionale
d'Europe Ecologie Nord-Pas de Calais



Questionnaire pour les élections régionales des 14 et 21 mars 2010

Réponses de la liste Europe Ecologie Nord-Pas de Calais menée par Jean-François CARON

Les compétences des collectivités territoriales

Le débat autour des compétences des différents niveaux de collectivités tourne souvent autour des questions financières. Cependant ce millefeuille institutionnel est également devenu totalement illisible pour les usagers, les citoyens. Cela représente un réel risque de déficit démocratique car ne sachant plus qui fait quoi et qui est responsable de quoi, le citoyen ne sait plus comment (lors le quel scrutin) il doit s'exprimer sur tel ou tel sujet.

Qu'en pensez-vous ? Quels sont vos propositions pour rendre la politique régionale plus lisibles auprès des usagers ? Comment abordez-vous les projets de réforme des collectivités territoriales ?

Le Conseil régional est la collectivité territoriale la plus récente dans l'histoire de la décentralisation, elle est aussi la plus moderne dans son mode de scrutin (proportionnel) et la plus cohérente en terme d'échelle géographique et politique, puisque c'est l'échelon d'équilibre entre l'Europe et la commune. La Région est donc pour nous le territoire pertinent pour penser et mettre en œuvre le renouveau de la démocratie.

Vous retrouverez nos propositions pour construire une démocratie régionale renouvelée pages 27 et 28 dans notre programme ci-joint. Comme vous le constaterez, sans retirer à l'élu-e ni sa légitimité ni son rôle d'impulsion, nos propositions remettent les citoyens-ne-s en position de co-constructeur et d'évaluateur des politiques publiques. Donner les clefs de compréhension du fonctionnement de l'institution régionale et de la mise en place de politiques publiques permet aux habitants de mieux appréhender les enjeux et ainsi de s'impliquer davantage dans la vie régionale.

Le CESR

Le conseil économique est social régional (CESR) réunit l'ensemble des acteurs économiques et sociaux de la région afin que ces derniers puissent s'exprimer sur les grands dossiers. Au sein des quatre collèges le constituant, l'un regroupe les représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective. Actuellement, les consommateurs n'y sont pas représentés comme ils le devraient.

Quelle place voyez-vous au sein du CESR pour les associations qui se consacrent exclusivement à la défense des intérêts des consommateurs et des usagers ? Sont-elles à vos yeux de véritables acteurs socio-économiques ? Et si oui, à l'occasion de la réforme des CESR, soutiendrez-vous notre demande d'élargissement de leur représentation ?

REGIONALES 2010

Les associations de défense des intérêts des consommateurs et des usagers ont toute leur place à prendre au sein d'une instance démocratique telle que le CESR. L'équilibre des acteurs est à trouver pour que les différentes parties prenantes de notre société puissent prendre part au débat sur les dossiers régionaux.

La concertation et les moyens

Au-delà de la consultation du CESR, comment envisagez-vous d'associer et de consulter les associations de consommateurs et usagers, et notamment sur l'élaboration, le suivi et l'évaluation :

- ***du prochain contrat de plan Etat-Région***
- ***de l'agenda 21 régional***
- ***du plan climat énergie territorial***
- ***le schéma régional d'aménagement et de développement du territoire (SRADT)***
- ***comités de lignes et de partenaires pour les transports...***

Nous l'indiquons plus haut, nos propositions remettent les citoyens-ne-s en position de co-constructeur et d'évaluateur des politiques publiques. Cela est valable pour les différents exemples que vous citez. Nous souhaitons particulièrement la mise en place d'une **instance régionale de débat public** qui serait indépendante, gérée sous forme paritaire en lien avec le CESR. Son unique objet sera de penser les meilleures conditions d'organisation des débats publics régionaux et de mettre en œuvre la rencontre de paroles collectives et individuelles. Nous souhaitons la mise en place de **budgets participatifs** sous forme de fonds dédiés.

L'aménagement du territoire et l'habitat

A travers le schéma régional d'aménagement et de développement du territoire (SRADT), la région arrête les orientations fondamentales à moyen terme en matière d'aménagement du territoire et de développement durable, tout en veillant à la cohérence des projets d'équipement portés par les politiques de l'Etat et des collectivités locales. Si le SRADT ne s'impose pas aux documents d'urbanisme, il indique et incite à suivre une politique. C'est notamment le cas en matière de mixité sociale et de logement.

a) PLU et logements sociaux

Comme vous l'indiquez, le SRADT n'est pas opposable aux tiers. Néanmoins, son élaboration et son suivi sont éminemment partenariaux. Les diagnostics et grandes orientations ont longtemps été débattus, et sont en grande partie partagé, ce qui est un gage de cohérence dans la mise en œuvre.

Sur cette question spécifique des quotités de logements sociaux dans les PLU, il existe des textes nationaux, qui eux sont opposables, et qui sont à intégrer dans les PLU.

Pour aller au-delà, et compte tenu des spécificités de la région et de certains territoires en la matière, la Région incite fortement, dans ses moyens d'interventions opérationnels (par ses critères de financement) une mixité et la présence de logements sociaux dans les opérations de renouvellement urbain. De même, plusieurs outils régionaux, dont l'EPF par exemple, ont posé des critères d'intervention resserrés en matière de proportion de logements sociaux dans les opérations.

b) associer les habitants

REGIONALES 2010

L'association des habitants est le cœur du programme d'Europe Ecologie : construire un véritable renouveau démocratique, ce qui implique effectivement la mise en place de moyens de débats publics ouverts, d'une part, et de modalités de co-construction des politiques publiques, avec les citoyens. Il est clair qu'il en va de la survie même de la démocratie. Vous verrez que l'appui au secteur associatif en fait clairement partie.

Le transport

Depuis le 1er janvier 2002, la région dispose de la compétence relative à l'organisation des services des transports régionaux de voyageurs. Elle arrête la liste des liaisons qu'elle souhaite voir exploiter, la modernisation des gares régionales et des points d'arrêts des TER sur son territoire, établit un plan de renouvellement des matériels... la SNCF restant l'exploitant. Nous pensons que des modes spécifiques de transports sont à imaginer en zone rurale, mais de manière plus générale en termes d'intermodalité, d'amélioration des cadencements, du développement de services (parkings aux entrées des autoroutes...) pour développer le covoiturage...

Le transport qui occupe le 2ème poste de leur budget est une préoccupation croissante des ménages.

a. Quelle sera votre politique en matière de développement de transports collectifs ?

Valorisation du service du TER, investissements, intermodalité, appropriation par les usagers et un partenariat dynamique avec la SNCF, voici les six axes du plan régional de développement du TER pour Europe Ecologie.

1) Valorisation du service du TER

De 2002 à 2010, le trafic de passagers (mesuré en voyageurs.km) aura augmenté de 40%, c'est donc très positif. Le matériel est en cours de rénovation, ce qui concourt à la promotion du TER. Cependant, s'il convient de désaturer les trains qui le sont, ainsi que Lille-Flandre, la capacité totale de nos trains reste sous-utilisée, sur les 800 rames qui circulent chaque jour. Nous pensons donc que la priorité est la commercialisation du TER, la valorisation des gares comme éléments structurants et emblématiques des territoires. De ce point de vue, les services et les élus du Conseil Régional devront être en première ligne pour l'utilisation du TER et son amélioration, avec les intercommunalités et les usagers.

De plus, l'aménagement du territoire et la bonne utilisation des deniers publics exigent de ne pas focaliser les efforts sur la desserte de la métropole mais de hiérarchiser les efforts en fonction des gains en passagers, ou en fret, attendus. La question de l'amélioration de l'infrastructure ne peut donc être dissociée de celle des gains commerciaux, c'est-à-dire de valorisation des lignes existantes.

S'agissant des gares TER, les réductions des services observées sont contre-productives : diminution des horaires d'ouverture, réduction des services offerts aux usagers, notamment aide pour les personnes à mobilité réduite. Cette situation n'est pas dans l'esprit de la convention d'exploitation du TER et le Conseil Régional devra être associé, avec les territoires concernés, à la définition des services dans les gares TER.

2) Investissements

Dans tous les cas, pour une appropriation du plan régional de développement du TER, nous proposons de consulter le CESR et de réunir régulièrement la Conférence Régionale des Transports, qui associera les membres du SMIRT à RFF, à la SNCF, aux acteurs économiques, aux organisations syndicales et aux usagers, issus des comités ou des associations de consommateurs.

Pour son volet d'investissement, nous proposons de dynamiser les dessertes de Lens-Lille via Don, Dunkerque-Calais et Lille-Valenciennes-Fourmies, de remettre en service Armentières-Lestrem et d'aménager l'entrée de Lille-Flandres. Ces aménagements recèlent un potentiel considérable.

3) Intermodalité

Rappelons d'abord que les Verts ont mis en place une association des Autorités Organisatrices des Transports (AOT) dès 1996, malheureusement mise en sommeil depuis 2000. En effet, la complémentarité entre modes de transport collectif est le premier enjeu. A cet effet, les missions du SMIRT, installé le 4 février 2010, sont déjà bien étendues : coordination de l'offre, des horaires, billettique, pôles d'échanges, mais nous insisterons, car il existe un aveuglement très lourd sur cette question, sur la valorisation du vélo comme mode alternatif massif, soit pour la desserte du transport public, soit comme modalité stratégique de sa désaturation, nous pensons au transport scolaire. En outre, l'enjeu du transport routier de voyageurs doit être exploré sans préjugé.

Pour un bon démarrage, le pilotage politique du SMIRT devra être dans un premier temps très dynamique, le SMIRT devra consulter l'ensemble des acteurs dans le cadre de la Conférence Régionale des Transports.

4) Appropriation par les usagers

Les élus Verts sont à l'initiative de la mise en place des comités de ligne. Ceux-ci ont permis l'élaboration d'une culture commune du rail partagée par les usagers, les élus régionaux présents, les élus locaux, les représentants des cheminots et la direction régionale. Beaucoup de modifications ont pu être apportées, prenant en compte les demandes des usagers, dans le sens de l'amélioration du service public régional du rail.

Europe Ecologie poursuivra cette politique d'animation et l'étendra par la création de comités d'usagers des gares. Dans tous les cas, l'information des usagers de ces comités sera complétée par des messages SMS et le tractage dans les trains.

5) Un partenariat dynamique avec la SNCF

La SNCF a la légitimité et la capacité de rester notre opérateur ferroviaire de référence. Elle doit cependant dépasser sa stricte culture technique – indispensable et remarquable – pour s'ouvrir au territoire et à la créativité et à la demande de ses habitants et de ses partenaires institutionnels. Il s'agit de s'améliorer sur le plan de l'offre et de la capacité commerciale, mais aussi du relationnel avec l'autorité organisatrice, le Conseil Régional et les autres partenaires des territoires. En un mot, de se décentraliser tout en gardant l'efficacité et la force de l'entreprise nationale.

Dans ce sens, avant la fin du mandat, nous proposons une gestion plus dynamique de la convention, avec un pilotage politique trimestriel. Ce qui veut dire que du côté de la SNCF, le compte-rendu d'activité doit être plus réactif.

Sur le fond, nous avons exprimé que la question des gares doit être abordée dans un autre esprit et cela pourra être formalisé dans la prochaine convention, mais pourquoi pas tout de suite un avenant qui donne ce droit de regard au Conseil Régional ? Il y a d'ailleurs la question

du service en gare, mais aussi celle des calendriers d'équipement qui doivent être plus précis et tenus, nous pensons à l'information sur les quais, aux abris vélos.

Enfin, dans le cadre du SMIRT, nous soumettrons les clauses de la convention engageant l'intermodalité à nos partenaires des intercommunalités. Ceci concernera les gares mais aussi la billettique et la concertation sur les horaires.

b. Quelle sera votre politique en matière de grilles tarifaires, d'abonnements, de tarifs sociaux, de mobilité durable ?

Pour être efficace, la politique d'infrastructure doit être établie conjointement à la politique tarifaire et à la politique commerciale. Nous proposons d'étendre la carte Grand' TER à tous les abonnés, de démarcher tous les générateurs de déplacement pour qu'ils valorisent le train et le transport public et d'établir un pass entreprise pour promouvoir les déplacements professionnels avec le TER.

De plus, pour rendre le transport public aussi fluide que la voiture individuelle, la coordination des Autorités Organisatrices de Transport aboutira à la création d'un pass régional intermodal.

Concernant le tarif existant Solidari'TER, il a été suscité par le Groupe Technique Régional des Associations de Chômeurs créé et animé par Ginette VERBRUGGHE, Vice-Présidente (Verts) aux Partenariats Associatifs. A l'origine destiné aux chômeurs indemnisés, ce tarif a progressivement été étendu aux bénéficiaires du RMI puis du RSA (Revenu de Solidarité Active), aux stagiaires de la formation professionnelle, aux titulaires de Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi, aux bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé et aux personnes Volontaires Civiles. L'amélioration de ce tarif pourra être étudiée dans le cadre de nos partenariats associatifs comme vous le suggérez.

c. Les dessertes ferroviaires sont assurées par la SNCF dans le cadre d'un accord Région/SNCF. Les dysfonctionnements, retards dont la responsabilité incombe à l'opérateur SNCF, font l'objet de pénalités financières qui en sont pas réservées aux usagers. Quelles sont sur ce sujet votre position et vos éventuelles propositions ?

Tout d'abord, précisons que les pénalités sont bien reversées aux usagers sur une base moyenne sur les lignes les plus impactées. Chaque cas particulier ne peut donc être traité et certains usagers sont « bénéficiaires » et d'autres peuvent considérer ne pas être suffisamment indemnisés. Au demeurant, un tiers environ des bons d'achat reversés ne sont pas utilisés. Ce principe d'indemnisation sera donc maintenu.

Trois améliorations seront cependant soutenues par Europe Ecologie :

- en premier lieu, un point de la convention avec la SNCF est celui des indicateurs de ponctualité de la SNCF. Nous considérons qu'ils ne sont pas significatifs, que la ponctualité doit être pondérée avec le poids des voyageurs concernés et que les retards occasionnés par les trains supprimés doivent être comptabilisés. Tout ceci n'est pas du détail, ces mesures de suivi sont gages d'un rapport de partenariat franc avec notre opérateur. Cela signifie que la mesure de qualité de service peut et doit être améliorée et objective.
- en deuxième lieu, cette information doit être disponible pour les usagers, et affichée dans l'ensemble des gares et points d'arrêt, explicitée et discutée dans le cadre des comités de gare que nous établirons

- enfin, au quotidien, le calendrier du déploiement du système d'information en gare « InfoTER » sera publié et le fonctionnement de l'outil sera également évalué dans les comités d'usagers.

d. Quelle place souhaitez-vous accorder aux associations de consommateurs et d'usagers ?

Comme mentionné plus haut, la participation des usagers a été introduite par les Verts et sera renforcée par Europe Ecologie dans le cadre de la Conférence Régionale des Transports et de l'institution de comités d'usagers des gares. Ce nouveau plan de communication comprendra un journal pour les usagers du TER ouvert aux questions et contributions des associations.

e. De plus, la politique régionale doit tenir compte des transports interrégionaux des usagers, seriez-vous favorable à

- **une harmonisation des politiques tarifaires dans les différentes régions ?**
- **à la mise en place d'une billettique unique intermodale ?**

La coopération interrégionale est prioritairement une question d'affrètement de trains et d'horaires, en engageant un dialogue ferme avec la SNCF et l'Etat. En particulier, s'agissant des liaisons Paris-Creil-St Quentin-Maubeuge, elles doivent être développées à condition d'une coopération sans faille entre les Conseils Régionaux de Picardie et du Nord/Pas de Calais. A cet égard, les élus d'Europe Ecologie renforceront cette coopération, ainsi que les coopérations interrégionales qui ont été négligées durant les mandats précédents (fermeture de Lille-Strasbourg en 2002) avec la Picardie, Champagne-Ardenne et la Haute-Normandie.

L'harmonisation des politiques tarifaires avec les autres Régions est réalisée et concerne les abonnements domicile-travail et domicile-études.

La billettique intermodale concernera d'abord le Nord/Pas de Calais, mais le service prioritaire et effectif d'intermodalité réside dans l'information en gare. A quoi sert d'avoir un billet si on ne sait où et à quelle heure se situe le bus en correspondance ?

La proposition d'Europe Ecologie est celle de l'installation d'agences de mobilité en gare, fruit de la coopération des autorités compétentes : Région, Départements et Intercommunalités.

f. La politique transport ne peut être pensée que globalement et tenir compte des déplacements des usagers de porte à porte. Quelle est votre position sur la complémentarité des transports par route/fer pour les déplacements des usagers en zone rurale ? Avec la réalisation de parcs de stationnement sécurisés ?

La complémentarité des transports en zone rurale s'appuiera sur la coopération TER-autocars départementaux. La mise en place d'abris vélos sécurisés dans les gares en plus des parkings auto, et d'abris simples aux points d'arrêts des autocars viendra compléter cette organisation. Enfin, le transport à la demande continuera d'être soutenu au titre de la politique d'aménagement du territoire (exemple de l'Association Lien Plus dans les 7 Vallées).

g. Sur la conception de l'accessibilité, quelle sont vos propositions en terme d'adaptabilité des transports aux personnes handicapées et âgées, d'accès aux vélos ?

Dans les gares, l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (personnes handicapées, âgées, chargées avec des poussettes) sera garantie par des aménagements ou du personnel. Ces mesures seront évaluées grâce à l'extension des comités de ligne à des comités d'usagers par gare.

Dans le sens de l'efficacité, nous sommes très attachés au maintien de la nécessaire présence humaine dans les gares et dans les trains. Pour les vélos, comme mentionné plus haut, les abris vélos sécurisés seront généralisés.

L'action économique

La région a la compétence économique. A ce titre, elle nous semble devoir soutenir l'action d'information et de conseil aux consommateurs. La consommation étant le pilier essentiel de notre croissance, la confiance du consommateur est à rechercher. Nous attendons de la région qu'elle mène dans les années à venir une politique dynamique de sensibilisation, d'information auprès du consommateur.

Sur ces questions, nous souhaiterions connaître :

- **la politique que vous envisagez de soutenir**
- **le soutien que vous envisagez pour les associations de consommateurs représentatives agissant sur le terrain ?**

"Faire de la consommation un instrument du développement durable" est un des objectifs de l'Agenda 21 régional. Le FIPCE (Fonds d'Initiatives Pour une Consommation Engagée) est destiné à soutenir et à encourager les actions qui visent à la responsabilisation du consommateur et à la prise de conscience de son rôle d'acteur de la vie économique.

Mis en place en 2004, à l'initiative des Verts, ce fonds s'adresse initialement aux associations de consommateurs. Le dispositif connaît d'importantes évolutions depuis 2009 :

- ouverture aux écoles de consommateurs et aux associations qui œuvrent en milieu rural
- appel à projets thématique (en 2009, c'est l'énergie qui a été retenu : énergie dans le logement, dans les transports, dans les produits de consommation courante)
- mise en place de formations (gestion de projets, éco-consommation)
- partenariat avec l'ADEME¹ dans le cadre du Framée

Exemple de thématiques abordées dans les projets : circuits courts, alimentation de saison, groupement d'achats, gestes simples pour le logement, calcul de l'empreinte écologique, consommation responsable dans des centres de loisirs ...

L'enjeu est de changer de modèle de consommation et de production, ce qui implique de pouvoir aider les consommateurs à y voir clair, et à prendre des décisions éclairées. Les associations de consommateurs sont, pour cela, des partenaires privilégiés.

- **engagez-vous des conventions pluriannuelles de fonctionnement ou de projet, et des aides à l'emploi associatif ?**

Le tissu associatif régional Nord Pas de Calais est dense et varié. C'est un atout important en terme de vie sociale, de cohésion, de solidarité, quelque soit le secteur d'activité. Mais les associations rencontrent des difficultés croissantes, liées d'une part à la diminution de certains financements publics (en particulier de l'Etat), et d'autre part à des problèmes structurels : renouvellement du bénévolat, évolution du projet associatif, etc. Plutôt que de répondre au cas par cas aux différentes interpellations, la Région Nord Pas de Calais a mis en place une démarche collective d'écoute et de réflexion, afin d'identifier ensemble comment poser les bases de relations nouvelles entre la Région et les associations. Une Charte d'engagements réciproques est issue de ce travail. L'enjeu est de

¹ ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie ;

Framée : Fonds régional d'aide à la maîtrise de l'énergie et à l'environnement (fonds mis en place conjointement par l'ADEME et la Région)

REGIONALES 2010

reconnaître les associations pour ce qu'elles sont et pas seulement pour ce qu'elles font. C'est à dire, les reconnaître en tant qu'acteurs de la société, producteurs d'utilité sociale, de citoyenneté, mais aussi en tant qu'interlocuteurs de la Région (notamment dans l'élaboration et la mise en oeuvre de politiques publiques). Il faut aussi améliorer le dialogue associations / Institution, en impliquant l'ensemble des politiques et directions régionales dans la démarche. Près de 500 associations sont signataires de la charte d'engagements, on constate une mobilisation progressive des directions de la Région et une généralisation en cours des Conventions pluriannuelles d'objectifs.

- ***quelle conditionnalité des aides publiques de la région à l'implantation, au maintien, à la modernisation des activités ?***

Les collectivités peuvent intervenir sur ces champs par plusieurs biais.

Tout d'abord sur l'environnement de ces activités : la qualité des lieux, la qualité des formations offertes, l'environnement général plus ou moins propice à la collaboration et au dynamisme. De ce point de vue, la Région et les agglomérations, souvent, sont actives. La Région, par sa compétence en matière de formation et d'apprentissage est un acteur majeur du développement.

Par contre, si votre propos concerne d'éventuelles aides directes aux entreprises qui portent ces activités, Europe Ecologie pense que ces moyens d'intervention ne sont pas efficaces pour attirer, et maintenir des activités, ni pour déployer de l'innovation. Nous ne sommes pas les seuls d'ailleurs, de nombreux rapports (de la cour des comptes, de l'IGAS...) l'ont démontré au fil des années.

J'ai eu à animer, au cours du mandat qui se termine, un travail sur l'efficacité et la légitimité des aides publiques dans l'économie avec bon nombre d'acteurs du développement au sens large. Je suis convaincu que le rôle des collectivités en ce domaine doit muter pour sortir des aides directes et inscrire les interventions dans des dynamiques collectives autour d'enjeux de développement plus englobants.

Les régions développent de plus en plus de labels régionaux pour les produits, le tourisme... Ce qui peut se comprendre. Cependant, cela contribue à multiplier les signes de qualité et ce n'est pas favorable à une indetification claire et à la confiance des consommateurs. Acceptez-vous d'engager une concertation dans ce domaine ?

Beaucoup de ces labels sont nationaux et/ou portés par les professions, touristiques, agricoles ou agro alimentaires. Comme vous le dites, certains sont de nature à garantir la qualité, faire valoir la spécificité,... des produits ou des services ou encore de garantir la provenance et la traçabilité des produits ou les conditions de leur production. D'autres relèvent d'effets marketing. Il est difficile pour le consommateur de s'y retrouver parfois, mais il serait difficile aussi de créer un label qui englobe tous les critères à la fois. La Région porte, dans le cadre de son agenda 21, l'ambition de pouvoir encourager des modes de consommation responsables et éclairés. Dans ce cadre, il est tout à fait envisageable de mener une réflexion collective sur les meilleurs moyens et pédagogies à adopter pour cela.

Le développement durable

Le développement durable est aux centres des politiques publiques. Le rôle des régions, déjà actives dans ce domaine, sera donc remarqué. Ces dernières pourront au gré de leur politique l'accompagner, le développer ou le freiner. Nous souhaiterions connaître vos positions sur les questions suivantes :

- **en matière d'énergie et de lutte contre la précarité énergétique : quelle sera votre politique pour aider les particuliers, bailleurs sociaux, copropriété à s'équiper, à s'informer etc. Souhaitez-vous lier les aides régionales au respect de certaines conditions environnementales (éco-conditionnalité) et/ou sociales (mixité sociale) ?**

Vous pourrez découvrir notre proposition « **Le Conseil régional chef d'orchestre de la lutte contre les gaz à effet de serre** » page 15 de notre programme : « Des agences territoriales seront créées pour l'ensemble des acteurs (entreprises, collectivités, bailleurs associations, habitants) afin qu'ils s'engagent rapidement dans la transformation climatique de leur territoire et de leur activité. Ces agences répondront aussi aux situations de précarité énergétique en accompagnant les habitants vers les solutions (tant techniques, comportementales que financières) permettant de réduire leur facture. ». Nous n'avons volontairement pas arrêté le nombre de ces agences car il sera à préciser en fonction de la densité des habitants et des dynamiques des territoires concernés. Bien sûr, elles seront en lien avec les 17 Espaces Infos Energie existants qui seront également étendus. Nous voulons que ces agences interviennent concrètement dans la lutte contre la précarité énergétique.

- **quelle sera votre politique pour participer activement à la lutte contre le réchauffement climatique et pour préparer les adaptations nécessaires des activités et des infrastructures aux changements qui vont intervenir ?**

Si Europe Ecologie Nord-Pas de Calais remporte les élections régionales de mars 2010, nous nous engageons à tout mettre en oeuvre afin de diviser par 4 les émissions régionales de CO2 d'ici 2050, de fermer les réacteurs nucléaires de Gravelines d'ici 2030 et de créer au minimum 12 000 emplois dans le secteur de l'énergie d'ici 2020 et 28 000 d'ici 2050.

Ces objectifs couplés ne peuvent être atteints que par un plan ambitieux de développement des énergies renouvelables, notamment pour la production d'électricité. Cette volonté s'exprime en plusieurs points de notre programme : Proposition « **Le Conseil régional chef d'orchestre de la lutte contre les gaz à effet de serre** » page 15 de notre programme : « Un schéma régional développera la production d'énergies renouvelables les plus adaptées au territoire : éolien (petit ou plus grand), hydrolien, bois, solaire cogénération, biogaz ». Proposition « **Energies renouvelables : 15 000 emplois créés d'ici 2014** » page 7 de notre programme : «...Eolien, hydrolien, solaire, biomasse (bois, paille), biogaz (fermentation des déchets) et pour une partie de la région, géothermie...Le Conseil régional organisera le développement de ces nouvelles filières, y compris industrielles, qui représentent un potentiel de 15 000 emplois d'ici 2014 et de 30 000 d'ici 2030. » De fait, nous visons 100% de l'offre électrique en énergies renouvelables d'ici 2050.

La question des modes de transport est également centrale dans la lutte contre le réchauffement climatique : substituer la voiture individuelle et le camion par les transports en commun et les modes doux pour le transport de personnes et le fret de proximité par fer ou voie d'eau pour les marchandises ; le tout dans une grande performance et qualité de service : voici résumée en quelques mots notre ambition en matière de transport pour notre région.

Décarboner l'industrie et l'agriculture régionales est également un point important de notre programme.

- **en matière de santé, quelles sont vos priorités dans la mise en oeuvre de plan régional santé environnement ?**

L'impact de l'environnement sur la santé des habitants est très important. Le passé industriel de notre région a laissé de lourdes et douloureuses empreintes et nombreux sont celles et ceux qui en payent le prix chaque jour. La Région Nord Pas de Calais se mobilise sur ces questions mais aujourd'hui, Europe Ecologie propose d'aller plus loin en structurant une politique publique qui puisse développer les connaissances sur les liens entre santé et environnement et promouvoir des actions de prévention et de protection. La suppression des pesticides dans notre alimentation réduirait par exemple sans aucun doute le nombre de cancers. Changer notre façon de produire, préserver notre environnement, vivre dans des logements sains... les solutions pour vivre en meilleure santé sont à notre portée.

- **en matière d'agriculture et d'alimentation quelle serait votre politique en matière de soutien aux circuits courts, à la filière bio, aux cultures sans OGM ?**

Notre région est la dernière de France pour la surface agricole cultivée en bio : 0,5 % ! Notre marge de progression vers une agriculture et une alimentation de qualité et créatrice d'emplois est énorme. Europe Ecologie défend l'agriculture biologique et la relocalisation de notre production alimentaire. La suppression des intermédiaires et des frais de transport permettra au plus grand nombre d'accéder à une meilleure alimentation et aux paysans de vivre de leur travail dans la dignité. Vous retrouverez pages 8, 9, 10 de notre programme nos propositions à ce sujet : convertir le modèle agricole et alimentaire, un plan régional pour l'installation paysanne, penser global/manger local... Pour information, Europe Ecologie a signé l'appel "Alimentons les Régions" auquel nous souscrivons sans réserve.

L'assainissement non collectif

Les propriétaires de logements dont les eaux usées sont traitées par un système d'assainissement non collectif (ANC) font actuellement l'objet de contrôles de leurs installations. L'objectif sous jacent, qui est de lutter contre les pollutions diffuses, n'est pas contestable en soi. En revanche, les contrôles se font selon les modalités et des conséquences qui varient énormément d'une collectivité à l'autre (grande disparité des tarifs, manque de concertation, obligations de travaux souvent trop systématiques). Il en résulte des ruptures d'égalité pour les particuliers.

Trois arrêtés publiés au JO du 9 octobre 2009 ont apporté des précisions qui doivent conduire à une plus grande cohérence des contrôles. Il apparaît cependant nécessaire d'accompagner les SPANC (Service public d'assainissement non collectif) pour unifier les pratiques, éviter certains excès et octroyer des aides aux particuliers qui doivent réhabiliter leurs installations. La région est représentée au conseil d'administration de l'Agence de l'eau et au comité de bassin.

C'est pourquoi nous souhaitons connaître vos projets pour :

- ***organiser la communication entre SPANC à l'échelle régionale afin d'éviter les trop grandes disparités de tarifs de contrôles ?***
- ***garantir que les obligations de travaux soient bien circonscrites aux installations qui présentent un risque sanitaire ou environnemental avéré ?***
- ***sortir de l'inégalité actuelle en matière de financement des travaux de réhabilitation ? (par exemple, des financements existent de la part des Agences de l'eau, mais d'une part celles-ci n'ont pas la même politique de financement, et d'autre part, si les financements existent, ils doivent être sollicités par les collectivités locales, les particuliers n'y ayant pas accès directement).***
- ***Apporter de la cohérence entre la politique de lutte contre les pollutions diffuses générées par les ANC et celles engendrées par l'agriculture, l'industrie, et les réseaux d'assainissement collectif non pourvus de STEP ?***

La Région n'intervient pas sur l'assainissement. Néanmoins, il est évident qu'une harmonisation des interventions dans le cadre du SPANC est effectivement à rechercher pour une égalité des tarifs envers les usagers. Plus généralement, concernant la lutte contre les pollutions, nous le savons, le contexte évolue constamment avec l'apparition de nouveaux produits et de nouvelles technologies qui peuvent être source de nouvelles pollutions pour l'homme et son environnement. Le programme Europe Ecologie propose que les habitants puissent recourir au dispositif « Diagnostic pollution » s'ils suspectent des pollutions à leur domicile ou dans leur environnement.

La santé

L'article 59 de la loi de décentralisation du 2 mars 1982 définit les champs d'intervention des conseils régionaux : l'institution régionale a compétence pour promouvoir le développement économique et social, sanitaire, culturel et scientifique de son territoire et pour assurer la préservation de son identité, dans le respect de l'intégralité, de l'autonomie et des attributions des départements et des communes. Dans le domaine de la santé, les compétences régionales sont mineures. Peu développé auparavant, il a été enrichi par la loi du 13 août 2004 notamment avec : la possibilité d'exercer des activités en matière de vaccination, de lutte contre la tuberculose, la lèpre, le sida et les infections sexuellement transmissibles ; la possibilité à titre expérimental, à certaines conditions particulières, de participer au financement et à la réalisation d'équipements sanitaires.

Même si les compétences des régions sont peu importantes en matière de santé, elles peuvent cependant être décisives : en matière de prévention des risques (éducation à la santé et à l'alimentation, prévention des comportements à risques, protection de la qualité de l'air ou de l'eau, aide à une production agricole respectueuse de la santé des consommateurs...), d'aménagement du territoire et d'aide à la réalisation d'équipements sanitaires (cabinets médicaux, réseaux de télé-médecines, maisons de santé...), d'observatoires régionaux de santé.

Pour la CLCV, il est essentiel que l'accès aux soins soit garanti pour tous, quel que soit son revenu, l'endroit où il vit, son âge ou encore son handicap. Il est aussi essentiel que les usagers des établissements de santé et les consommateurs de médicaments et de services de santé puissent faire entendre pleinement leur voix.

Nous souhaitons donc connaître vos positions dans le domaine de la santé, et plus spécialement :

- *sur la couverture médicale de la région et le problème de désertification de l'offre dans certains secteurs ruraux, ou de diminution de cette offre dans certaines communes (fermeture d'hôpitaux ou services)*

Comme la plupart des régions françaises, le Nord Pas de Calais est marqué par une sous densité de la démographie médicale. Cela en particulier pour les médecins spécialistes et les praticiens hospitaliers et pour un bon nombre d'autres professionnels de la santé. La mise en place de **Maisons de santé pluridisciplinaires** permet de regrouper en un seul lieu des professionnels médicaux et paramédicaux pour éviter des situations d'isolement et d'essoufflement souvent mises en avant par les jeunes internes pour expliquer leur départ de la région au sortir de la faculté. Pour les patients, en particulier des zones isolées ou fragilisées, ces maisons de santé constituent une offre de premier recours de qualité et permettent de repenser la continuité du parcours de santé. Ces maisons sont aussi pensées pour mener un vrai travail de prévention.

- *sur la prévention des maladies et des comportements à risques par l'éducation*

Un premier objectif d'une politique publique de santé doit être de prendre soin des gens avant qu'ils ne deviennent malades (et pas seulement quand ils le sont !). La Région s'implique donc aux côtés des habitants en permettant à chacun d'être mieux informé, mieux protégé et devenir ainsi acteur de sa santé.

- *sur le financement d'équipements lourds avec l'Etat et les autres collectivités territoriales,*

L'aide du conseil régional permet aux hôpitaux de bénéficier d'équipements plus performants et de raccourcir les délais d'attente. L'implication du Conseil régional permet souvent d'avoir un effet levier auprès des autres financeurs. Mais l'enjeu est de ne pas seulement cibler la recherche

curative et l'amélioration de l'offre de soins mais bien d'accentuer toutes les démarches préventives, avec les différents acteurs et partenaires, auprès de la population régionale. Le soutien au malade et aux victimes est également fondamental.

- sur l'accès de tous à une alimentation saine et de qualité,

Europe Ecologie défend le retour des paysans pour une nourriture saine et accessible à tous : alimentation bio, circuits courts, consommation des produits de saison... La région doit contribuer à une éducation à la santé pour tous notamment autour de la question alimentaire.

- sur la place des usagers – associations de malades mais aussi associations généralistes de consommateurs et usagers comme la CLCV, dans le choix de vos politiques de santé.

La Conférence régionale de santé doit permettre aux usagers d'être au cœur des débats. Notre région est composée d'un réseau associatif très riche et c'est le cas également dans le domaine de la santé. Pour Europe Ecologie, des efforts sont à poursuivre pour faire émerger un réel statut des représentants des usagers à côté de celui des autres acteurs du système de santé. Qui – plus que les usagers de santé eux-mêmes – pourrait contribuer à l'amélioration du respect des usagers du système de santé ?

La restauration scolaire

Les régions sont désormais responsables de la gestion de la restauration dans les lycées. Or une enquête réalisée par la CLCV en 2009 a montré que dans le secondaire, environ un élève sur deux considère que les repas ne sont pas bons et déclare avoir encore faim en sortant de la cantine. Des disparités notables dans les avis exprimés ont pu être observées entre établissements, ce qui indique que des marges de progrès existent.

- ***comment agiriez-vous pour améliorer la qualité de l'accueil dans les restaurants scolaires et en particulier réduire le bruit ?***
- ***quelle clé de répartition entre prix facturé aux familles et financements par la collectivité proposez-vous ?***
- ***quels moyens pourriez-vous mettre en œuvre pour mieux associer les élèves à l'amélioration du service de restauration scolaire ?***
- ***comment envisagez-vous d'améliorer la qualité des repas, favoriser les produits locaux et de saison, les produits éco-labélisés, etc. ?***

Nous souhaitons que se poursuive l'action engagée avec les responsables de restauration des lycées (ainsi que ceux des CFA) autour de la question de la promotion d'une alimentation saine (159 lycées sur 200, disposent d'une cuisine). Notre plan de développement du bio prévoit une expérimentation de 2 ans d'aliments bio servis dans plusieurs lycées de la région. Les formations en diététique et à la logique des circuits courts, inscrites dans le plan de formation des agents travaillant en restauration, doivent être renforcées. Pour que l'action soit efficace et comprise, il nous semble judicieux qu'elle soit inscrite dans le programme des Agendas 21 des lycées, qu'elle associe en amont les parents d'élèves et les élèves, et fasse l'objet d'une communication efficace. L'expérience de repas bio servis aux lycées, assortis d'informations ciblées, a déjà été menée dans des établissements volontaires lors des deux éditions précédentes des semaines cancers Nord/Pas-de-Calais. Des semaines "découvertes de la cuisine régionale" peuvent être organisées dans les cantines, et la sensibilisation des élèves à la problématique de l'alimentation doit être poursuivie. Ces initiatives pourront être davantage orientées vers la promotion des fruits et légumes de proximité, une consommation adaptée en fonction des saisons, la découverte de nouveaux goûts, le plaisir de la préparation et du partage du repas...

REGIONALES 2010

D'autres actions sont déjà menées par la Région et concourent également à la promotion d'une alimentation saine et de proximité : par exemple, le travail engagé avec les écoles de consommateurs (soutenues par la Région), les itinéraires du développement durable 2007 (qui portaient sur « Agriculture, alimentation, santé et développement durable"), ou ceux de 2009 (sur l'expérimentation de l'étiquetage CO2 sur les produits de grande consommation).



**Conseil Régional Nord-Pas de Calais
Groupe des Verts**

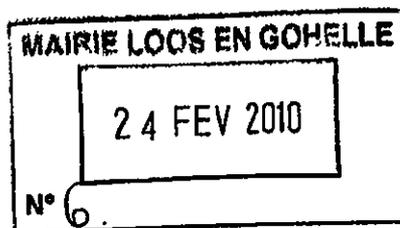
01 MARS 2010

Courrier arrivé le

Boulogne sur Mer,
Le 23 février 2010

**Monsieur Jean François CARON
Maire de Loos en Gohelle
Candidat Europe Écologie
aux élections régionales
Place de la République
62750 LOOS EN GOHELLE**

Objet : élections régionales



Monsieur le Maire,

Présidente de l'Union Départementale CLCV du Pas de Calais, je vous prie de trouver ci-joint le dossier présentant notre association nationale, les questions posées aux candidats et nos préoccupations sur lesquelles nous souhaiterions recueillir vos positions.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de ma considération.

La Présidente,

Jacqueline EVRARD



www.clcv.org

ELECTIONS REGIONALES MARS 2010

***L'ASSOCIATION
CONSUMMATION, LOGEMENT ET CADRE DE VIE
(CLCV)***

***UN ACTEUR SOCIO-ECONOMIQUE QUI SE CONSACRE
EXCLUSIVEMENT A LA DEFENSE DES INTERETS DES
CONSOMMATEURS ET DES USAGERS***

LA CLCV, L'UNE DES DEUX PRINCIPALES ASSOCIATIONS NATIONALES REPRESENTATIVES DES INTERETS DES CONSOMMATEURS ET DES USAGERS

Créée en 1952, voulue et maintenue indépendante de toute influence politique, syndicale, philosophique ou religieuse, la CLCV intervient, au niveau national, régional et local, sur toutes les questions concernant la défense des consommateurs (agrément en 1975), la représentation des locataires (agrément en 1982), des copropriétaires, l'éducation populaire (agrément en 1983), la défense de l'environnement (agrément en 1990), l'éducation complémentaire de l'enseignement public (agrément en 1996), la représentation des usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique (agrément en 2006).

La CLCV est présente dans 76 départements métropolitains et d'outre-mer, elle assure 60 000 heures par an d'accueil, d'écoute et d'information des consommateurs et usagers. Ce sont 100 000 personnes qui sont ainsi reçues chaque année. Sa zone directe d'influence par la présence sur le terrain et dans le secteur de l'habitat est d'un million de ménages.

La CLCV reconnue au plan national est membre du Bureau européen des unions de consommateurs (depuis 1991) et de Consumers International (depuis 1994). Elle participe à de nombreux travaux européens (Commission, Parlement) et internationaux (Dialogue transatlantique des consommateurs, francophonie, OCDE, normes ISO...). Elle est également présente à l'échelon institutionnel régional (CESR, Comité régional de l'habitat, Comités de bassin des agences de l'eau, etc.), départemental et local.

La CLCV est active dans de nombreux domaines de la vie quotidienne et du cadre de vie, et sollicitée pour représenter les consommateurs et usagers dans de nombreuses instances. Elle aborde la consommation dans sa globalité à l'image de l'indice INSEE, ce qui justifie un investissement important dans le secteur du logement, et dans une démarche de citoyenneté active. Depuis l'origine elle prône des modes de production, de distribution et de consommation respectant les droits humains, la santé et l'environnement, et des modes de gestion s'appuyant sur une logique de démocratie participative.

Elle dispose pour ce faire d'une double expertise assise sur la légitimité que lui confère un réseau de militants ayant une grande connaissance des réalités du terrain et des équipes d'experts salariés et bénévoles qui lui assurent une crédibilité reconnue.

LA CLCV, UN ACTEUR SOCIO ECONOMIQUE RECONNU

Depuis les lois de décentralisation, la région s'est affirmée comme le niveau de compétence de référence pour les politiques économiques et l'ensemble des politiques structurantes de nos territoires (aménagement du territoire, formation, énergie, transports, recherche...).

Aux côtés des autres représentants socio-économiques que sont les professionnels et les syndicats, les associations de consommateurs et d'usagers apportent des approches et valeurs spécifiques complémentaires avec notamment un pragmatisme lié aux réalités vécues au quotidien et portées par des personnes n'appartenant pas à des sphères institutionnelles, et n'ayant pas d'intérêts directs dans les processus de production, de distribution et de décision.

Il y a ici un réel potentiel d'innovation, de propositions, qui enrichirait largement de nombreuses décisions. Une telle approche répond de plus en plus à une réelle demande dans l'opinion. Elle est la seule voie pour trouver les bons compromis, au bon moment et au bon endroit, entre les différents intérêts qui se côtoient ou s'affrontent.

Les associations de consommateurs peuvent apporter des expertises complémentaires dans la chaîne de décision, aux côtés des expertises technocratiques, scientifiques, syndicales, environnementales, etc.

Questions aux candidats

Vous trouverez, ci-après, quelques grandes préoccupations sur lesquelles nous souhaiterions recueillir vos positions.

Les compétences des collectivités locales

Le débat autour des compétences des différents niveaux de collectivités tourne souvent autour des questions financières. Cependant ce millefeuille institutionnel est également devenu totalement illisible pour les usagers, les citoyens. Cela représente un réel risque de déficit démocratique car ne sachant plus qui fait quoi et qui est responsable de quoi, le citoyen ne sait plus comment (lors de quel scrutin) il doit s'exprimer sur tel ou tel sujet.

Qu'en pensez-vous ? Quelles sont vos propositions pour rendre la politique régionale plus lisibles auprès des usagers ? Comment abordez-vous les projets de réforme des collectivités territoriales ?

Le CESR

Le Conseil économique et social régional (CESR) réunit l'ensemble des acteurs économiques et sociaux de la région afin que ces derniers puissent s'exprimer sur les grands dossiers. Au sein des quatre collèges le constituant, l'un regroupe les représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective. Actuellement, les consommateurs n'y sont pas représentés comme ils le devraient.

Quelle place voyez-vous au sein du CESR pour les associations qui se consacrent *exclusivement* à la défense des intérêts des consommateurs et des usagers ? Sont-elles à vos yeux de véritables acteurs socio-économiques ? Et si oui, à l'occasion de la réforme des CESR, soutiendrez-vous notre demande d'élargissement de leur représentation ?

La concertation et les moyens

Au-delà de la consultation du CESR, comment envisagez-vous d'associer et de consulter les associations de consommateurs et usagers, et notamment sur l'élaboration, le suivi et l'évaluation :

- du prochain contrat de plan Etat – Région ;
- de l'Agendas 21 régional ;
- du Plan Climat énergie territorial,
- le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire (SRADT)
- Comités de lignes et de partenaires pour les transports, etc).

L'Aménagement du territoire et l'habitat

A travers le Schéma régional d'aménagement et de développement du territoire (SRADT), la région arrête les orientations fondamentales à moyen terme en matière d'aménagement du territoire et de développement durable, tout en veillant à la cohérence des projets d'équipement portés par les politiques de l'Etat et des collectivités locales. Si le SRADT ne s'impose pas aux documents d'urbanisme, il indique et incite à suivre une politique. C'est notamment le cas en matière de mixité sociale et de logement.

- Envisagez-vous, pour lutter contre l'émergence de ce que l'on appelle la « spécialisation territoriale » que les PLU soient tenus de prévoir que tout nouveau programme de logements comporte une quotité de logements sociaux en complément de ce que prévoit l'article 55 de la loi SRU ?

- Engagez-vous des conventions pluriannuelles de fonctionnement ou de projet, et des aides à l'emploi associatif ?
- Quelle conditionnalité des aides publiques de la région à l'implantation, au maintien, à la modernisation des activités ?

Les régions développent de plus en plus de labels régionaux pour les produits, le tourisme.... Ce qui peut se comprendre. Cependant, cela contribue à multiplier les signes de qualité et ce n'est pas favorable à une identification claire et à la confiance des consommateurs. Accepterez-vous d'engager une concertation dans ce domaine ?

Le Développement durable

Le développement durable est aux centres des politiques publiques. Le rôle des régions, déjà actives dans ce domaine, sera donc remarqué. Ces dernières pourront au gré de leur politique l'accompagner, le développer ou le freiner. Nous souhaiterions connaître vos positions sur les questions suivantes :

- en matière d'énergie et de lutte contre la précarité énergétique : quelle sera votre politique pour aider les particuliers, bailleurs sociaux, copropriété à s'équiper, à s'informer etc. Souhaitez-vous lier les aides régionales au respect de certaines conditions environnementales (éco conditionnalité) et/ou sociales (mixité sociale) ?
- quelle sera votre politique pour participer activement à la lutte contre le réchauffement climatique et pour préparer les adaptations nécessaires des activités et des infrastructures aux changements qui vont intervenir ?
- en matière de santé, quelles sont vos priorités dans la mise en œuvre de plan régional santé environnement ?
- en matière d'agriculture et d'alimentation quelle serait votre politique en matière de soutien aux circuits courts, à la filière bio, aux cultures sans OGM ?

L'Assainissement non collectif

Les propriétaires de logements dont les eaux usées sont traitées par un système d'assainissement non-collectif (ANC) font actuellement l'objet de contrôles de leurs installations. L'objectif sous-jacent, qui est de lutter contre les pollutions diffuses, n'est pas contestable en soi. En revanche, les contrôles se font selon des modalités et des conséquences qui varient énormément d'une collectivité à l'autre (grande disparité des tarifs, manque de concertation, obligations de travaux souvent trop systématiques). Il en résulte des ruptures d'égalité pour les particuliers.

Trois arrêtés publiés au JO du 9 octobre 2009 ont apporté des précisions qui doivent conduire à une plus grande cohérence des contrôles. Il apparaît cependant nécessaire d'accompagner les SPANC (Service public d'assainissement non collectif) pour unifier les pratiques, éviter certains excès et octroyer des aides aux particuliers qui doivent réhabiliter leurs installations.

La région est représentée au conseil d'administration de l'Agence de l'eau et au Comité de bassin. C'est pourquoi nous souhaitons connaître vos projets pour :

- organiser la communication entre SPANC à l'échelle régionale afin d'éviter les trop grandes disparités de tarifs de contrôles ?
- garantir que les obligations de travaux soient bien circonscrites aux installations qui présentent un risque sanitaire ou environnemental avéré ?
- sortir de l'inégalité actuelle en matière de financement des travaux de réhabilitation ? (Par exemple, des financements existent de la part des Agences de l'eau, mais d'une part celles-ci n'ont pas la même politique de financement, et d'autre part, si les financements existent, ils doivent être sollicités par les collectivités locales, les particuliers n'y ayant pas accès directement).
- apporter de la cohérence entre la politique de lutte contre les pollutions diffuses générées par les ANC et les celles engendrées par l'agriculture, l'industrie, et les réseaux d'assainissement collectif non pourvus de STEP ?